

RECONNUS HANDICAPÉS, ET PUIS QUOI ENCORE ?!

Ce n'est pas une étiquette, ni un gros mot. Diabète, acouphènes, dyslexie, insuffisance rénale, lombalgie, épilepsie, glaucome, dépression... Nous pouvons tous être concernés par une situation de handicap. Le handicap existe dès lors qu'un problème de santé a des conséquences sur l'activité professionnelle. **La Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé permet de continuer à exercer son métier dans un environnement professionnel adapté.**



Déborah PERROTTET



Rachid MATTI

*Des solutions existent pour concilier
handicap et emploi.
parlons-en !*

Une production réalisée à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre dans le cadre du réseau des référents handicap animé par l'agefiph

activ box
SENSIBILISATION & HANDICAP